Magasiniers des bibliothèques

Magasinier de 2e classe	
Matthieu JOSEPH	BIU Santé, Paris
Célia GIMENO	Bibliothèque nationale de France
Romain HINET-DEBAIN	SCDU Aix-Marseille
Éléonore BRUN	SCDU Strasbourg

Matthieu JOSEPH

Sandrine BOHAS

Votez pour les candidat(e)s du SNASUB-FSU

Magasinier de 1e classe	
Sandrine BOHAS	SCDU Lyon 1
Frédéric WEISZ	Bibliothèque nationale de France
Isabelle HEILIGENSTEIN	SCDU Strasbourg
Valérie GRÉGOIRE	SCDU Picardie Jules Verne

Magasinier principal de 2e classe	
Valérie VAYSSIÈRE-GASPARD	BIU Montpellier
Yannick HENRIO	BPI, Paris
Jessica MOSNIER	SCDU Paris-Est Marne-La-Vallée
Henri FOURTINE	SCDU Paris 8

Yannick HENRIO

Marina JOSIPOVIC

Magasinier principal de 1e classe	
Marina JOSIPOVIC	SCDU Franche-Comté
Julie WALLART	SCDU Lille 1
Dominique CROIX	SCDU Valenciennes
Caroline ALEXIS	SCDU Paris 8

Revaloriser réellement les carrières des magasiniers

Une pseudo « revalorisation »…

Après plusieurs séances de discussions avec les organisations syndicales, entre avril et septembre 2013, le gouvernement a finalement accouché d'une nouvelle grille indiciaire pour les catégories C qui est entrée en vigueur le 1er février 2014. Le 6 novembre 2013, au Conseil supérieur de la fonction publique, elle n'a été approuvée par aucune organisation syndicale et trois, dont la FSU, ont voté contre. Pourquoi ? Concrètement, cette *« revalorisation »* se traduit par une augmentation minime du traitement brut mensuel et la création d'un 12e échelon pour les magasiniers de 1e classe (INM 377) et les magasiniers principaux de 2e classe (INM 402) et d'un 9e échelon pour les magasiniers principaux de 1e classe (INM 457). À cela s'ajoutera, au 1er janvier 2015, une augmentation de 5 points, soit 23,15 €.

… qui n'est à la hauteur ni des enjeux, ni des attentes, ni de l'urgence sociale

Cette *« revalorisation »* est loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat subies ces dernières années, qui ont été très durement ressenties par les catégories C ! En 7 ans, l'inflation a augmenté de 11,4 % (source INSEE) mais le point d'indice, lui, n'a progressé que de 1,8 %. Depuis 2010, il est gelé et le demeurera pour toute l'année 2014. Pour augmenter réellement les salaires des magasiniers, le SNASUB-FSU revendique le dégel du point d'indice, sa revalorisation et son indexation sur les prix ; la refonte de l'ensemble de la grille indiciaire de la fonction publique, avec un minimum de 1700 € net par mois en début de carrière pour les catégories C ; une réduction significative du nombre de grades par corps et l'intégration des primes et indemnités dans le salaire.

Julie WALLART

Des écarts grade/fonction inacceptables

Les magasiniers sont de plus en plus nombreux à exercer des fonctions et des responsabilités relevant de la catégorie B alors qu'ils continuent à percevoir un salaire de catégorie C. Pourtant, on attend toujours la mise en œuvre d'un plan massif de transformation d'emplois de C en B. L'augmentation pour trois ans (2014-2016) des possibilités d'accès au corps des BAS par liste d'aptitude (34 au lieu de 23 pour 2014) demeure dérisoire par rapport aux 1747 magasiniers promouvables en BAS en 2014. Effet pervers : moins il y a de possibilités de promotion, plus elles sont *« réservées »* à ceux qui exercent des missions supérieures à leur statut. L'écart *« grade/fonction »* est tel qu'il devient quasiment impossible pour un magasinier chargé de simples *« tâches de magasinage »* d'être inscrit sur la liste d'aptitude, voire au tableau d'avancement (TA), alors qu'y figurer devrait relever d'un déroulé normal de carrière. La plupart des magasiniers proposés par l'administration pour le TA 2014 accomplissaient des fonctions de B, voire de A (secrétariat, informatique, comptabilité, encadrement…). À cela s'ajoute qu'avec quatre grades et quarante quatre échelons, avancer dans la carrière en catégorie C relève du parcours du combattant. Sans aucune justification fonctionnelle, cette échelle à rallonge accentue la concurrence entre les agents, ralentit leur carrière, bloque leur salaire et permet à l'état de réaliser des économies budgétaires sur leur dos.

Frédéric WEISZ, magasinier à la Bibliothèque nationale de France, commissaire paritaire sortant :
« Avec le SNASUB-FSU, je défends les revendications des personnels sans jamais renoncer » .

Le SNASUB-FSU revendique :

- **la requalification massive des emplois de magasiniers en BAS** ;
- un déroulement de carrière linéaire permettant à chacun d'arriver à l'indice terminal de son corps et, dans l'immédiat, **la suppression des deux premiers grades de magasinier** et un reclassement de tous les collègues dans les deux grades supérieurs revalorisés ;
- **un rythme unique,** identique pour tous, **d'avancement d'échelon ;**
- **une gestion transparente des carrières fondée sur des barèmes,** prenant en compte pour les promotions l'ancienneté, l'âge, la proximité de la retraite ;
- pour les mutations, **l'interdiction du profilage insidieux des postes** et de la présélection arbitraire des postulants par les établissements ;
- **le maintien de la gestion nationale et du caractère interministériel** de la filière bibliothèques..

Primes et indemnités des personnels de catégorie C

Magasiniers	Personnels concernés	Montants annuels de référence	Montants max. (montants moyens x 8)
Indemnité administrative de technicité (IAT)	Magasinier de 2e cl.	449,31	3594,48
	Magasinier de 1e cl.	464,30	3714,40
	Magasinier principal de 2e cl.	469,70	3757,30
	Magasinier principal de 1e cl.	490,04	3920,32
Indemnité de sujétion spéciale	Magasinier de 2e cl.	716	**Taux inchangé depuis 2003 !**
	Magasiniers de 1e cl. et principaux	796	

Tableau d'avancement

Les promotions ont lieu au choix après avis de la CAP.

◆ **Avancement au grade de magasinier de 1e classe** (échelle 4) : peuvent être promus les magasiniers de 2e classe ayant atteint le 5e échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

◆ **Avancement au grade de magasinier principal de 2e classe** (échelle 5) : peuvent être promus les magasiniers de 1e classe ayant atteint au moins le 7e échelon de leur grade et comptant au moins 6 ans de services effectifs dans ce grade.

◆ **Avancement au grade de magasinier principal de 1e classe** (échelle 6) : peuvent être promus les magasiniers principaux de 2e classe ayant atteint au moins le 6e échelon de leur grade, depuis au moins 2 ans, et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Taux de promotion

Ces taux (appelés *«promus/promouvables»*), fixés par arrêtés ministériels, déterminent pour chaque corps *« le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre de l'année »*. Ces taux étaient, pour l'année 2014, de 30 % pour les promotions en magasinier 1e classe, et de 15 % pour les promotions en magasinier principal 2e classe et en magasinier principal 1e classe. Soit, à la CAP de juin 2014, 139 promotions en 1e classe, 53 promotions en principal 2e classe et 53 en principal 1e classe. On ignore encore les taux pour 2015.

Concours interne

◆ **Magasinier principal 2e classe** : concours accessible aux agents titulaires ou non ayant au 1er janvier de l'année du concours au moins un an d'ancienneté.

Liste d'aptitude

◆ **Inscription sur la liste d'aptitude de BAS :** être magasinier des bibliothèques et compter 9 ans de services publics au 1er janvier de l'année de référence.

Grilles indiciaires

Magasinier de 2e classe (Echelle 3)

Echelon	Indice brut	INM	Durée moyenne	Durée minimale	Traitement net
1e	330	316	1 an	1 an	1217,38
2e	334	317	1 an	1 an	1221,23
3e	336	318	2 ans	1 an 8 mois	1225,09
4e	337	319	2 ans	1 an 8 mois	1228,94
5e	339	320	2 ans	1 an 8 mois	1232,79
6e	340	321	2 ans	1 an 8 mois	1236,64
7e	342	323	2 ans	1 an 8 mois	1244,35
8e	349	327	3 ans	2 ans 6 mois	1259,76
9e	358	333	3 ans	2 ans 6 mois	1282,87
10e	374	345	4 ans	3 ans 4 mois	1329,10
11e	393	358	-	-	1379,18

Magasinier de 1e classe (Echelle 4)

Echelon	Indice brut	INM	Durée moyenne	Durée minimale	Traitement net
1e	336	318	1 an	1 an	1225,09
2e	337	319	1 an	1 an	1228,94
3e	339	320	2 ans	1 an 8 mois	1232,79
4e	340	321	2 ans	1 an 8 mois	1236,64
5e	341	322	2 ans	1 an 8 mois	1240,50
6e	346	324	2 ans	1 an 8 mois	1248,20
7e	349	327	2 ans	1 an 8 mois	1259,76
8e	367	340	3 ans	2 ans 6 mois	1309,84
9e	379	349	3 ans	2 ans 6 mois	1344,51
10e	400	363	4 ans	3 ans 4 mois	1398,45
11e	416	370	4 ans	3 ans 4 mois	1425,41
12e	424	377	-	-	1452,38

Magasinier principal de 2e classe (Echelle 5)

Echelon	Indice brut	INM	Durée moyenne	Durée minimale	Traitement net
1e	340	321	1 an	1 an	1236,64
2e	341	322	1 an	1 an	1240,50
3e	342	323	2 ans	1 an 8 mois	1244,35
4e	347	325	2 ans	1 an 8 mois	1252,05
5e	350	327	2 ans	1 an 8 mois	1259,76
6e	359	334	2 ans	1 an 8 mois	1286,72
7e	368	341	2 ans	1 an 8 mois	1313,69
8e	388	355	3 ans	2 ans 6 mois	1367,63
9e	417	371	3 ans	2 ans 6 mois	1429,27
10e	430	380	4 ans	3 ans 4 mois	1463,94
11e	447	393	4 ans	3 ans 4 mois	1514,02
12e	459	402	-	-	1549,69

Magasinier principal de 1e classe (Echelle 6)

Echelon	Indice brut	INM	Durée moyenne	Durée minimale	Traitement net
1e	358	333	1 an	1 an	1282,87
2e	367	340	1 an	1 an	1309,84
3e	380	350	2 ans	1 an 8 mois	1348,36
4e	404	365	2 ans	1 an 8 mois	1406,15
5e	430	380	3 ans	2 ans 6 mois	1463,94
6e	450	395	3 ans	2 ans 6 mois	1521,73
7e	481	417	4 ans	3 ans 4 mois	1606,48
8e	500	431	4 ans	3 ans 4 mois	1660,41
9e	536	457	-	-	1760,58